

# MONT-BLANC

## SAINT-GERVAIS

# Au conseil municipal, le Hockey club 74 ne fait pas l'unanimité

Mercredi, la rentrée a été se-reine pour le conseil municipal, malgré un ordre du jour conséquent. Après avoir dressé l'historique du Hockey club, qu'il qualifie de « roman fleuve », le maire Jean-Marc Peillex a présenté la nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui lie la commune au Groupement d'intérêt économique (GIE) du Hockey club 74.

Ce statut juridique permet d'obtenir une totale transparence financière avec le club (obligation de rendre des comptes, de tenir une assemblée générale...), une obligation liée également au fait que la commune octroie une subvention supérieure à 23 000 € (elle est de 25 000 €). Cette convention concerne l'activité écoulée, de 2016-2017.

À la lecture du principe de fonctionnement du club, qui regroupe des U15, U17 et U20 de Saint-Gervais, Megève, Chamonix et Morzine, l'élue d'opposition Nadia Beitone a exprimé une gêne : « stipuler que le but du club est de "créer un parcours d'excellence sportive" ne convient pas à tous les licenciés. Dans la réalité ça ne marche pas. Beaucoup de joueurs savent rapidement qu'ils n'iront pas en catégorie Elite et ont simplement envie de jouer au hockey, comme un loisir ».

**« Dans ce microcosme, on ne parle pas de l'humain, on ne parle que d'argent »**

Elle indique également que les déplacements d'entraînements à Morzine sont dans ce cas peu appropriés et oné-

reux pour les familles. En total accord avec ces propos, le maire a expliqué que la commune a vainement tenté d'influer sur la politique sportive du Sporting club (dénomination antérieure au GIE) : « lors d'une réunion, on voulait revoir en profondeur la filière, les passerelles entre les différentes structures sportives. Mais, hélas, dans ce microcosme, on ne parle pas de l'humain, on ne parle que d'argent, un peu comme à l'hôpital de Sallanches ! » lâchait le maire qui fait partie du conseil de surveillance de ce dernier.

Et d'ajouter que le président du club des sports de Megève, Alain Delmas, avait fait savoir, dès le lendemain de la réunion, « qu'il refusait tout changement ».

Catherine RICHARD



Le HC 74 est une entente entre Saint-Gervais, Chamonix, Megève et Morzine pour les hockeyeurs des catégories U15 à U20. Archives photo Le DL

## Laurent Duffoug saisit le tribunal administratif

À la fin de la séance du conseil municipal de mercredi, le maire est revenu sur la démarche de l'élue d'opposition, Laurent Duffoug. Pour mémoire, ce dernier conteste la légalité de tenir des séances dans d'autres lieux que la mairie de Saint-Gervais, tels la salle communale de Saint-Nicolas-de-Véroce ou le bureau d'état civil du Fayet.

Une contestation portée en préfecture et dont la réponse a été lue par Jean-Marc Peillex avant-hier. Dans celle-ci, le sous-préfet Bruno Charlot indique que ces différents lieux sont « bien mentionnés dans le règlement intérieur adopté le 16 avril 2014 ».

Le représentant de l'État estime donc que les 24 décisions prises en juillet (lors d'un conseil municipal à Saint-Nicolas) « n'ont pas à être remises en cause », arguant que Laurent Duffoug ne démontre pas en quoi la séance aurait des « répercussions négatives sur les finances ou sur le patrimoine de la commune [...] », ou « que des conseillers municipaux auraient été irrégulièrement écartés de la réunion ou qu'ils n'aient pu assister librement aux débats ».

Pour éclairer un peu ce dossier, qui n'est pas sans rappeler celui de la possibilité légale ou non d'enregistrer les dé-

bats du conseil municipal, Laurent Duffoug explique sa démarche : « le rôle d'un élu d'opposition est de veiller à la bonne régularité et légalité des décisions prises. Et cela pour ne pas risquer d'être attaqué dès lors qu'une délibération ne plairait pas à un citoyen ou une entité quelle qu'elle soit. Je souhaite juste que l'on respecte la loi applicable d'après le code général des collectivités territoriales et qui, à mon sens, prédomine sur le règlement intérieur adopté en 2014 ».

L'élue d'opposition a par ailleurs saisi le tribunal administratif sur cette affaire.

C.R.



L'élue d'opposition Laurent Duffoug. Archives photo Le DL